

# Le Lavoir



TYKAT

## EDITO DU MAIRE



Après la fin d'année **2023** mouvementée que nous avons connue (CIARAN), les actions de la municipalité à l'entame de l'année **2024** n'ont pas connu d'accalmie. En premier lieu, les chantiers de remise en ordre et de reconstitution en réponse aux dégâts de la tempête sur le domaine public ont bien sûr fortement mobilisé les services, notamment le **ST**. A ce jour, on peut considérer que la tâche est presque complètement accomplie, même si certains désordres marginaux ne sont pas encore réglés (en attente des conditions de couverture des coûts par l'assurance municipale). L'effort particulier des agents du **ST** doit être souligné et remercié. Toutes les voies, chemins et sentiers notamment sont désormais ouverts à la circulation, et cela est important dans la perspective de la saison touristique prochaine, qui sera certainement aussi, sinon plus, fréquentée que l'année passée. Institutionnellement, les budgets sont construits et adoptés avant le **15 avril** de chaque exercice. L'année **2023** n'a pas été exempte de facteurs de dépenses défavorables (tension sur l'énergie, surcharges liées à **CIARAN**, inflation des coûts des matériaux et prestations...) qui avaient été partiellement anticipés. Les Budgets **2024** (Commune et Camping), adoptés par le Conseil le **3 avril**, ont été élaborés en tenant compte des résultats positifs des comptes **2023**, et en intégrant une masse de dépenses d'équipements plutôt importante (cf article ci-dessous), qui correspondent en grande partie à une série de projets et d'investissements déjà engagés ou sur le point de l'être. (Toilettes publiques, mouillages des ports, extension du cimetière, voiries et éclairage public, travaux et équipements de l'école, rénovation des clôtures et des sanitaires du camping...).

S'annonce aussi à la fin du 1<sup>er</sup> semestre **2024** l'ouverture totale du nouveau périmètre entièrement réaménagé de la Pointe des Espagnols. Les qualités patrimoniales remises en valeur de façon exemplaire, et l'amélioration spectaculaire de l'aménagement (voies de passage, équipement d'accueil du public, signalétique...) vont renforcer sensiblement l'attractivité du site, et donc peut-être les flux de fréquentation. Au même moment, les antennes **4G** des quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile seront pleinement fonctionnelles, au bénéfice de la plupart des résidents et des visiteurs de plus en plus nombreux. (Suite page 2)

## SOMMAIRE

Pages 2-3

### ACTUALITES MUNICIPALES

- Finances communales
- Les services communaux
- Installations des sanitaires

Pages 4-5

### QUOI DE NEUF DANS LA COMMUNE

- Les **ZAENR**
- Urbanisme : loi littoral et **ZAN**
- Semaine Bleue
- Adressage : Point final
- Formation **BAFA**
- Cérémonie du 19 mars
- Assainissement
- Économie locale
- La Ferme de Roscanvel

Pages 6-7

### QUOI DE NEUF CHEZ NOS ASSOS

- Présentation et programme des associations Roscanvélistes

Pages 8

### HISTOIRE LOCALE

- La translation du cimetière

### INFOS PRATIQUES D'ACTUALITE

- Calendrier 2024

## SITE INTERNET : ROSCANVEL.FR

Notre site [roscanvel.fr](http://roscanvel.fr) a été conçu pour être une source d'information permanente et systématiquement actualisée tant sur l'ensemble des services communaux (urbanisme, **CCAS**, *camping*...) que sur la dernière actualité des mesures et événements touchant la commune et la *Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime*.

Directeur de publication : Jean-Yves GOURVEZ,  
Maire de Roscanvel. Rédacteurs : conseillers municipaux, personnel municipal et associations concernées.  
Mise en page et impression : personnel municipal  
Publication trimestrielle, *LE LAVOIR*  
N° 52 Avril - Mai - Juin 2024

# ACTUALITES MUNICIPALES : ACTIONS ET PROJETS

## EDITO DU MAIRE (SUITE)

Dans ce contexte, la saison estivale s'annonce d'ores et déjà bien fournie. Le programme d'utilisation des équipements municipaux par les associations a été précisé dès novembre/décembre en pleine concertation et il traduit bien une dynamique forte des animations de diverses natures qui seront au calendrier (culture, nautisme, musique, danse, sports, vide grenier, animations seniors, fêtes de voisins...) durant tout l'été (et même avant). Les traditionnels feux d'artifice sur le port sont prévus pour le **13 juillet** et le **14 août** par la municipalité.

La mairie s'attache à accompagner autant que faire se peut ces initiatives locales sur notre territoire, tant au niveau financier (subventions calibrées selon les projets), qu'en termes de mise à disposition des équipements et de temps du ST. C'est bien le moindre pour qu'à Roscanvel la vie sociale et les liens au sein de la communauté des résidents, qui sont indispensables à notre bien-être et santé "mentale" à toutes et tous, gardent toute leur richesse.

Bonne saison printanière et estivale à toutes et tous. Le Maire

## FINANCES COMMUNALES : RESULTATS 2023 ET BUDGETS 2024

COMMUNE BUDGET PRINCIPAL		02/04/2024			
Source	Compte Administratif	Situation budgétaire par chapitre			
Milliers d'Euros	Exécuté	Exécuté	2023 Budget (yc RAR)	2023 Réalisé	2024 Budget
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>			<b>35</b>	<b>35</b>	<b>-</b>
Charges à caractère général	253	244	234	230	243
Charges de personnel	449	451	452	455	591
Attribution de compensation CCPC	79	79	84	79	82
Autres charges de gestion courante	179	153	164	162	238
<i>dont Subventions aux Associations</i>	18	18	22	21	23
<i>dont Subventions versées (Equilibre Assainissement)</i>	72	10	34	34	31
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>960</b>	<b>928</b>	<b>934</b>	<b>926</b>	<b>1 154</b>
Charges financières (intérêts)	9	10	12	12	13
Charges exceptionnelles	-	1	1	0	1
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>969</b>	<b>938</b>	<b>946</b>	<b>938</b>	<b>1 167</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>80</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>321</b>
Atténuation charges (personnel congés maladie)	43	11	6	7	16
PV cession	-	-	0	0	0
Produit des services et ventes diverses	34	40	66	70	73
Impôts et taxes	822	882	929	935	1 003
Dotations, subventions et participations	172	169	179	174	183
Autres produits de gestion courante	45	49	53	57	59
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 115</b>	<b>1 151</b>	<b>1 233</b>	<b>1 243</b>	<b>1 334</b>
Produits financiers et exceptionnels	13	2	3	10	2
Quote part de Subvention d'investissement	-	-	48	0	95
<b>Total Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 128</b>	<b>1 154</b>	<b>1 236</b>	<b>1 253</b>	<b>1 336</b>
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>159</b>	<b>215</b>	<b>290</b>	<b>315</b>	<b>169</b>

En sa séance du **3 avril 2024**, le Conseil municipal a approuvé la clôture des comptes de l'exercice **2023** du Budget Principal, du Budget annexe Camping et du Budget annexe Assainissement et procédé à l'affectation des résultats de chacun d'entre eux. Il a également adopté les Budgets (Commune et Camping) pour **2024**.

En **2023**, les dépenses réelles de fonctionnement ont été bien contenues, en ligne avec les prévisions faites en début d'exercice (938K€ vs 946K€). Dans une période de forte tension sur les coûts (notamment l'énergie), de progression des charges salariales (points d'indice uniformes, indexation des salaires...) et de charges inattendues (CIARAN), le cap a donc été bien tenu. Les recettes réelles de fonctionnement ont été légèrement supérieures à la budgétisation (estimation prudente) : 1253K€ vs 1236K€.

Concernant l'investissement, les recettes réelles (276K€) ont été légèrement supérieures aux dépenses réelles (246K€). A noter que les dépenses d'équipement (224K€) ont été sensiblement inférieures aux anticipations (526K€). De fait, des lignes inscrites par prudence sur des projets importants comme les travaux de rénovation des cales ou un éventuel local santé, ou des travaux sur le cimetière n'ont pas pu être enclenchés sur l'exercice.

Au total, l'exécution budgétaire se conclut dans d'assez bonnes conditions, avec un excédent net dégagé par le fonctionnement de 315K€, et un encours de dette de 468K€, en voie de résorption normale.

Le budget **2024** de la commune a été construit en intégrant les orientations suivantes :

- Une augmentation sensible des recettes fiscales liée notamment à celle des bases (+3.9% Loi de Finance) et à la contribution de 60% sur le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires décidée en **octobre 2023**. (1003K€).

- Une progression sensible des charges de personnel qui est le résultat de la politique de recrutement et de consolidation des services (administratif et technique) menée en **2023**, qui conduit désormais à une configuration stable pour les années à venir (591K€), correspondant aux besoins

- Le transfert du résultat positif du BA Assainissement collectif de **2023** au Budget en régie mixte de la CCPCAM (de l'ordre de 45K€)

- Une politique d'investissement en forte reprise (706K€), intégrant des projets pour beaucoup déjà enclenchés (travaux divers École, équipements Service Technique, Toilettes publiques, voirie et éclairage public, chantier eaux pluviales centre bourg, traitement de la décharge de Kerlaër, extension interne du cimetière, aménagement paysager arbres...),

COMMUNE BUDGET PRINCIPAL			2023 Budget (yc RAR)	2023 Réalisé	2024 Budget
Milliers d'Euros	Exécuté	Exécuté	0	0	0
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Solde exécution SI A-1</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
Subventions d'équipement versées (enfouissements +BAC)	48	69	42	32	58
Immobilisations incorporables	-	-	10	-	90
Immobilisation corporelles = investissement	364	351	474	191	558
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>412</b>	<b>420</b>	<b>526</b>	<b>224</b>	<b>706</b>
Emprunts (remboursement capital)	37	24	24	22	24
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>24</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>449</b>	<b>444</b>	<b>550</b>	<b>246</b>	<b>730</b>
Transfert SI vers SE PV sur cession immobilisation	-	-	48	-	95
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>449</b>	<b>558</b>	<b>597</b>	<b>246</b>	<b>830</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Solde exécution SI A-1</b>	<b>142</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>34</b>
Subventions d'investissement reçues	47	24	260	190	188
Emprunts nouveaux	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>260</b>	<b>190</b>	<b>188</b>
Dotations Fonds divers FCTVA + TA	61	68	35	74	40
Excédent de Fonctionnement capitalisé (A-1)	73	24	-	-	-
Produit cession actif	0	-	-	-	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>134</b>	<b>91</b>	<b>35</b>	<b>74</b>	<b>40</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>322</b>	<b>115</b>	<b>306</b>	<b>276</b>	<b>261</b>
Virement de la SF (Résultat A)	-	-	-	-	-
Amortissement immobilisations +cessions	12	454	291	-	585
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>334</b>	<b>568</b>	<b>597</b>	<b>276</b>	<b>846</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 114</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>17</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (Fonctionnement + Investissement)</b>	<b>112</b>	<b>- 25</b>	<b>8</b>	<b>310</b>	<b>17</b>
	2 021	2 022			
<b>Encours total de la dette au 31/12/N Milliers €</b>	<b>513</b>	<b>489</b>	<b>466</b>	<b>468</b>	<b>444</b>

et aussi le coût possiblement engendré par le réaménagement du conduit d'évacuation des eaux pluviales et des rejets de la STEP imposé par un jugement défavorable à la commune (plus de 100K€).

#### COMMUNE BUDGET CAMPING MUNICIPAL

EXPLOITATION Milliers d'Euros TTC	2020 Exécution	2022 Exécution	2023 Budget yc RAR	2023 réalisé	2024 Budget
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		26	62	59	75
Charges à caractère général	10	13	19	18	32
Charges de personnel	4	6	31	31	32
Autres charges de gestion courante	1	1	3	1	1
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	15	20	53	50	65
Charges financières (Intérêts)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	-	0	-	0
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	15	20	53	50	66
Amortissement immobilisations	8	6	9	9	9
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		51	69	72	75
Résultat reporté A-1	7	-	12	12	13
Produit des services et ventes diverses	35	49	55	60	61
Autres produits de gestion	1	1	1		1
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	35	50	56	60	62
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	35	50	56	60	62
Virement de la SI à la SF (QPSI)	0	0	0	0	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (yc RE reporté A-1)</b>	20	25	7	13	0

INVESTISSEMENT Milliers d'Euros TTC	2020 Exécution	2022 Exécution	2023 Budget	2023 réalisé	2024 Budget
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		47	32	22	58
<b>Solde exécution SI A-1</b>					
Immobilisation corporelles yc en cours	-	46	32	21	58
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	-	46	32	21	58
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	-	46	32	21	58
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		103	77	77	65
<b>Solde exécution SI A-1</b>	54	83	56	56	56
Excédent de Fonctionnement capitalisé (A-1)		15	12	12	
<b>Total des recettes financières</b>	-	15	12	12	-
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	54	97	69	69	56
Amortissement immobilisations	8	6	9	9	9
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	61	56	46	56	7

Le budget a été voté dans des contions d'équilibre attendues, avec un excédent net de fonctionnement hors amortissements de l'ordre de 253K€. La souscription de prêts pour le financement de l'investissement ne s'avérant pas nécessaire, l'encours de la dette continuera à diminuer (444K€).

En 2023 le camping municipal a connu une activité encore supérieure aux prévisions (60K€ en recettes), qui a permis de dégager un résultat de fonctionnement de 13K€. Les dépenses liées au temps de personnel affecté à la gestion de l'équipement sont désormais pleinement supportées par les revenus d'exploitation (31K€). En 2023, les dépenses d'équipement engagées (21K€ travaux divers sur les Mobil Homes, sur le local sanitaire...) sont inférieurs aux prévisions. Mais le Budget 2024 qui a été adopté prévoit un investissement nettement supérieur (58K€) correspondant à l'enclenchement du chantier de rénovation totale du local sanitaire. Par ailleurs, il est prévu une augmentation très sensible de la charge d'électricité liée au mode d'occupation des Mobil Homes. L'épargne accumulée (56K€) et l'excédent d'exploitation anticipé dans le budget 2024 devraient permettre d'assumer cette charge au cours de l'exercice. Il est prévu que la rénovation s'étalera sur 2025 et sera donc budgétée en tant que de besoin.

### LES SERVICES COMMUNAUX A ROSCANVEL : UNE EQUIPE DESORMAIS COMPLETE ET SOLIDE

L'une des préoccupations prioritaires de la municipalité au cours des années récentes a porté sur la *Gestion des Ressources Humaines*. La mairie, en tant qu'employeur, au service des administrés, doit bien sûr veiller tant à la bonne organisation et à l'efficacité du collectif des agents qu'elle mobilise, qu'aux bonnes conditions de travail et d'activité de ces derniers. En ce début d'exercice 2024, après quatre années de mandat, l'équipe des 11 agents de la fonction publique territoriale est désormais constituée de façon stabilisée, et adaptée, structurée pour répondre aux différents besoins opérationnels des années à venir. Le tableau des emplois ci-après en donne l'illustration.

Service		Emploi
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Pascale SÉNÉCHAL Anthony LE GAC	Secrétaire générale Agent d'accueil
AGENCE POSTALE COMMUNALE	Yoann BATON	Agent Postal + communication
ÉCOLE	Jacqueline DANIELLOU Sophie CARIOU	Cuisinière Assistant des École Maternelles
SERVICES TECHNIQUES	Pierre JAFFRES Florian GOURMELEN Gwenaëlle LE GOFF Marine ROIGNANT Gérard SÉNÉCHAL	Chef d'équipe technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique
SERVICE GÉNÉRAL	Audrey MIQUEL	Agent d'entretien polyvalent

Au cours des années récentes, les effectifs ont été renforcés en quantité et en qualité :

- recrutement définitif de Florian et de Marine au Service Technique, avec leur qualification établie en matière notamment de gestion paysagère et de conduite de travaux sous la houlette de Pierre JAFFRES en direction du service
- arrivée en octobre 2023 d'Anthony en fonction d'accueil mairie, mais aussi de suivi de l'État civil, de gestion des procédures ADS et de confection de supports communication
- prise de poste par Sophie de la fonction ATSEM en 2022, suite au départ de Sophie.

Ainsi nos Services municipaux se sont bien étoffés, appuyés sur les "anciens" fidèles au poste avec leur connaissance irremplaçable de notre contexte, et leur qualité d'intervention, et ont été nourris de sang neuf. La mise à l'épreuve de toutes et tous qu'a provoqué la gestion de la crise CIARAN au dernier trimestre 2023, tant au plus fort du phénomène, que pour les nombreuses opérations de réparation post événement (voiries, équipements publics...) a bien montré la capacité réactive de notre équipe. Qu'elle en soit remerciée.

### INSTALLATION DE SANITAIRES PUBLICS MODERNES EN FONDS DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Le chantier des sanitaires publics sur la place de l'Église avance à grands pas provoquant quelques désagréments pour les résidents. Les raccordements aux différents réseaux (Électricité, eau, assainissement, eaux pluviales) ont été réalisés première quinzaine de mars ainsi que la plate-forme béton devant recevoir le "bloc sanitaire" de 12 tonnes.

Ce "bloc" est livré le 9 avril et sa mise en service est prévue fin avril. Il restera à aménager les abords immédiats (Accès aux personnes à mobilité réduite, barrières et palissade de protection...).



# QUOI DE NEUF DANS ET POUR LA COMMUNE

## ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : CONSULTATION DES HABITANTS

Pour atteindre les 33% d'énergies renouvelables en 2030 dans la consommation énergétique totale, la France doit accélérer sa production dans le cadre de la lutte mondiale contre le changement climatique et de la crise énergétique.

Dans ce contexte, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, prévoit que les communes puissent définir des "Zones d'Accélération" pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAENR) après concertation des habitants.

Après étude fondée sur les données apportées par la base nationale cartographique des ENR établie par le CEREMA, le conseil a déterminé pour la commune de ROSCANVEL le choix suivant : Solaire photovoltaïque et solaire thermique sur l'ensemble des toitures existantes des bâtis publics et privés sur l'ensemble de la commune dans le respect des dispositifs d'urbanisme en place. En effet les potentiels identifiables pour les autres vecteurs d'ENR (Eolien, Géothermie, Biogaz,Hydraulique..) sont inexistantes ou quasi inexistantes sur le territoire.

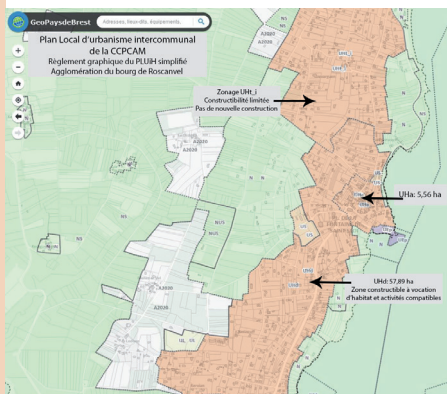
Les ZAENR ne préjugent pas de l'issue de l'instruction des autorisations administratives. Cependant les porteurs de projet pourront bénéficier d'une réduction des délais d'instruction. Et ils s'orienteront d'autant plus vers ces zones qu'elles pourraient leur apporter dans l'avenir des avantages financiers spécifiques (à l'étude).

Le choix opéré par la municipalité a donc pour but de favoriser dans l'avenir les projets des habitants ou entreprises qui seront intéressés par le photovoltaïque ou le solaire sur leur toiture.

La consultation auprès des habitants s'est déroulée entre le 12 et 26 mars 2024 via l'accès au dossier technique sur le site internet *Roscanvel.fr* et le dossier déposé en accueil mairie. Aucune opposition ou remarque ne s'est exprimée dans ce cadre. Le conseil municipal a donc délibéré le 3 avril 2024 pour décider de ce zonage ZAENR. La délibération a alors été transmise à la CCPCAM et aux services de l'État qui centraliseront les études des collectivités du département, aux fins d'établir la carte départementale prévue par la loi, à un horizon de la fin du semestre.



## URBANISME : LOI LITTORAL ET ZAN, DES CONTRAINTES TRES FORTES POUR LE CONSTRUCTIBLE A ROSCANVEL



L'aire territoriale de notre commune est soumise à des conditions d'urbanisation particulièrement restrictives. Pour rappel, les *Autorisations du Droit des Sols (PC, DIA, CU...)* sont strictement réglementées par le cadre précis du *PLUI-H* qui s'applique depuis le 24 mars 2020. Ce *PLUI-H* intègre les limites à la constructibilité des parcelles en cohérence avec le *SCOT du Pays de Brest*, et la loi littoral de 1986 enrichie de sa jurisprudence. Dans ce contexte, le périmètre classé dans le zonage *Uhd*, c'est-à-dire ouvert à la constructibilité pleine (en conformité avec les règlements écrit et graphique du *PLUI-H* a été très fortement réduit en 2020 par rapport à la situation ex ante (*POS*), d'au moins 50%. Nous nous trouvons donc en situation progressive de raréfaction de la surface ouverte à la densification urbaine, dans une période où la demande émanant d'acheteurs de résidences secondaires, mais aussi de primo accédants habitants et/ou en installation professionnelle dans la *Presqu'île* est importante. Pour la municipalité,

rappelons-le, le problème de l'accès des jeunes familles à des logements abordables, que ce soit en locatif à l'année, ou en primo accession constitue un enjeu central pour notre territoire communal. La carte illustre l'ampleur désormais très réduite du zonage *Uhd* sur le territoire (moins de 7% de la surface totale de 908 ha).

Dans le même temps, s'ajoute désormais une nouvelle contrainte importante, en application de la loi *Climat et Résilience (22 août 2021)* et de ses divers décrets d'application (2023), qui institue l'objectif de *ZAN (Zéro Artificialisation Nette)* à l'horizon 2050. Mais même cette échéance peut paraître lointaine, les implications de ce principe sont à l'œuvre dès les années en cours. En effet, la loi prévoit que les territoires doivent s'engager dans une réduction du rythme d'artificialisation par tranches décennales. Selon un objectif intermédiaire (2031) la consommation foncière doit diminuer de 50% au niveau national dans les 7 ans qui viennent. Les *SRADDET* et *SCOT* doivent établir les objectifs locaux de cette réduction modulés selon leurs périmètres de compétence, qui seront déclinés dans les *PLUi* locaux au plus tard en février 2028. Le point central à retenir est que d'ici 2032, la consommation d'*Espace Naturel Agricole et Forestier* dans chaque commune depuis 2023 devra avoir été de 50% +/- inférieur à celui observé dans les 10 années précédentes. La sanction du non respect de cette contrainte pourra conduire à un gel total des autorisations d'urbanisme sur les périmètres communaux en défaut. **La garantie foncière d'1 ha pour la période 2021-2031 prévue dans la loi est une très faible atténuation de la contrainte, par rapport aux 63,45 Ha actuellement constructibles sur notre territoire.**

Dans ce double jeu de contrainte, on voit donc que notre commune, dont le territoire est entièrement couvert par la loi littoral (en Espace proche) et avec une zone *Uhd* très réduite, est prise dans un étau de menaces très puissant pour le futur de son peuplement et de son parc d'habitat.

Il faut souligner que dans ce contexte bien particulier, nous assistons depuis quelques années à **une multiplication des actions judiciaires de contestation des quelques permis de construire accordés (notamment pour de l'habitat à l'année et primo accession)** enclenchée par des riverains des parcelles concernées qui ne souhaitent pas voir de nouvelle édification à proximité (+/- forte) de leur domicile. Ces actions sont fondées juridiquement (entre autre) sur l'invocation (suggérée systématiquement par les avocats mandatés par les requérants) de l'applicabilité **prétendue de l'article 121 8 du code de l'urbanisme (loi littoral)**. L'argument retenu sur cette base serait que toute nouvelle construction conduirait à une "extension d'urbanisation" incompatible avec la loi "littoral". A ce jour, aucune des actions en cours n'a été tranchée par le Tribunal Administratif compétent, les dates d'audience n'ayant pas été fixées. Mais il faut souligner que si, d'aventure, une décision de justice retenait cette argumentation pour annuler un *PC* accordé, toute la petite zone *Uhd*

définie sur notre commune serait d'emblée en grave péril. La menace est donc de se trouver dans ce cas en situation où les marges de constructibilité à *Roscanvel* seraient réduites à zéro. L'impact ne se réduirait pas à notre commune, dans la mesure où beaucoup de zones 1AU et 2 AU du territoire littoral de la CCPCAM seraient également concernées. C'est la raison pour laquelle la municipalité est déterminée à aller jusqu'au bout en défense dans les procédures de contestation qui lui sont adressées sur cette base.



## SEMAINE BLEUE 2024 A ROSCANVEL EN OCTOBRE

Lancée en 1951, la *Semaine bleue* est la semaine nationale des personnes âgées et retraitées et se déroule chaque année la première semaine d'octobre.

La *semaine bleue* a pour vocation de valoriser la place des aîné-es dans notre société et l'importance des liens entre les générations. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique. Il peut s'agir de conférences, d'expositions, d'ateliers ludiques ou créatifs, d'activités sportives, de rencontres entre les générations... En cette année olympique, la *Semaine bleue* se déroulera du **30 septembre au 6 octobre** et aura pour thème "*Bouger ensemble... pour entretenir la flamme*"

Comme chaque année, à Roscanvel les différents acteurs du territoire, les élu-es, les personnels communaux vont se mobiliser pour organiser des animations au plus près des personnes âgé-es de la commune. Ces activités offertes lors de la semaine bleue sont toujours très appréciées par les aîné-es du territoire. *Anne LE MONZE MAILLARD* adjointe au Maire et *Yveline DOS SANTOS*, conseillère déléguée travaillent actuellement sur ce programme, en coordination avec le centre social *ULAMIR - Crozon*.

D'ores et déjà nous pouvons vous communiquer la date du *Café joyeux* qui se déroulera le **jeudi 3 octobre** après midi à la salle des fêtes de *Roscanvel*. Plusieurs acteurs ont déjà confirmé leur participation dont l'association *Roscanjeux* et, comme chaque année, les enfants de notre école *Francis MAZE* accompagnés de leurs enseignantes et des membres de l'équipe

## ADRESSAGE : POINT FINAL

L'adressage des habitations, bâtiments et points remarquables sur le territoire communal est à présent définitivement terminé. Il n'a pas été nécessaire de créer de nouvelles voies.

Ce qui nous amène en plusieurs endroits de la commune, à mettre en place sur la voie principale, communale ou départementale, une signalisation avancée indiquant les numéros des habitations situées en retrait et desservies par une voie secondaire non répertoriée sur le registre des voies communales. Pour toute information sur votre numérotation dans la voie et récupération de vos plaques n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil de la mairie. Celles-ci sont disponibles pour toutes les unités d'habitation existantes. A noter que pour les constructions nouvelles en cours ou à venir, la confection des plaques de numérotation est à la charge des propriétaires.



## LA CEREMONIE DU 19 MARS, EN MEMOIRE DES VICTIMES D'ALGERIE. ROSCANVEL N'OUBLIE PAS



Comme chaque année, la municipalité a tenu à rendre hommage à toutes les victimes qui appartiennent à l'histoire douloureuse de la France, dans le contexte de la commémoration de la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962.

Nombre d'habitants de *Roscanvel* appartenant aux générations qui ont vécu directement ou indirectement ces épisodes dramatiques dans les années 1954 à 1965 sont parmi nous et en ont leur propre souvenir personnel dans la situation qui était la leur.

## FORMATION Bafa : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, la *Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (CCPCAM)*, les communes d'Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis Lès Quimerch, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc-sur-Mer participent au dispositif d'aide au financement de la formation Bafa ou Bafd à destination des jeunes souhaitant se former dans l'animation. 12 sessions de formation par an sont prises en charge : informations auprès de la CCPCAM.



## ECONOMIE LOCALE : JO ELECTRIQUE, LE NOUVEL ELECTRICIEN DE ROSCANVEL

Venant de *Belgique*, *Jonathan* et son épouse se sont installés récemment à *Kerguinou*. Il a créé son entreprise d'électricité générale, rénovation, dépannage en intérieur et extérieur. Bienvenue à cette nouvelle entreprise au service des habitants de *Roscanvel*... et de la *Presqu'île*.

Contacts : [entreprise.jo.electric@gmail.com](mailto:entreprise.jo.electric@gmail.com) ou 07 49 25 45 42

## LA FERME DE ROSCANVEL ET LE LYCEE AGRICOLE DE CHATEAULIN

La tempête *CIARAN* et l'hiver ont eu de lourdes conséquences sur l'activité agricole de maraîchage. Dans ce contexte, le lycée agricole de *Châteaulin* a pris une initiative de solidarité qui mérite d'être valorisée. Les élèves de la classe préparatoire de la discipline "maraîchage" ont proposé à *Élodie Leroux*, ancienne élève de l'établissement, de lui consacrer une journée, le **mardi 2 avril**, pour l'aider à remettre en route son activité sur la *Ferme de Roscanvel*. La mairie est allée à la rencontre de ces jeunes agriculteurs solidaires.



# QUOI DE NEUF CHEZ NOS ASSOS

## CENTRE NAUTIQUE DE ROSCANVEL



Les inscriptions pour les stages des vacances de Pâques (**du 8 avril au 3 mai**) et de l'été sont ouvertes !  
Toutes les informations pour cette nouvelle saison sont disponibles sur le site <https://www.centrenautiquederoscanvel.fr>  
Pour s'inscrire, il suffit d'envoyer un message à [cnroscaavel29@gmail.com](mailto:cnroscaavel29@gmail.com) comprenant les noms et prénoms des stagiaires, leurs âges et la semaine demandée. Gaëlle vous répondra aussi rapidement que possible.  
Le CNR recrute pour l'été moniteurs et monitrices pour juillet et août. Candidatures par mail : [cnroscaavel29@gmail.com](mailto:cnroscaavel29@gmail.com)  
Le Grand Prix de l'École navale est de retour ! Et c'est à nouveau la série des

**OPEN 500** qui régatera à Roscanvel du **09 au 11 mai 2024**. Les volontaires qui souhaitent aider à l'organisation de ce bel événement à Roscanvel sont bienvenus, vous pouvez vous faire connaître par un message à [cnroscaavel29@gmail.com](mailto:cnroscaavel29@gmail.com).  
Bon vent à toutes et tous.

## AVPR : DES PROJETS QUI FLEURISSENT !!!

La météo difficile de ce début d'année n'a altéré en rien le dynamisme de l'AVPR. Ainsi deux opérations sont d'ores et déjà engagées :

### - La signalétique de nos lavoirs communaux

Des panneaux reprenant l'historique du lieu, les techniques de lavage, leur rôle social, leur architecture, seront installés à proximité des lavoirs afin d'informer les promeneurs. Ils inviteront également à découvrir et à respecter la biodiversité présente sur ces sites.

### - La mise en valeur du jardin du presbytère (situé derrière la poste).

Après accord de la mairie et avec le soutien des services techniques, l'AVPR s'engage à agencer ce bel espace communal qui se veut un lieu de rencontre, en y plantant quelques beaux arbustes et en y aménageant des parterres fleuris. Une première opération de nettoyage de cet espace et du bas de falaise vient d'y être réalisée.

Enfin si le patrimoine mégalithique de la commune se fait discret saluons nos bénévoles qui ont sorti de l'oubli nos vieux "gisants" que sont les Menhirs de Kéralan et de Trémet. Les abords ont été nettoyés et ils sont à nouveau accessibles. Retrouvez toutes les activités de l'AVPR sur notre site : [patrimoineroscanvel.fr](http://patrimoineroscanvel.fr)



## OUVERTURES

Après le succès de son traditionnel repas à thème où une cinquantaine de convives se sont retrouvés dans les contrées ibériques, *Ouvertures* organisera la chasse à l'œuf le **samedi 20 avril** pour le grand plaisir des petits et des grands ! Rendez-vous à 14h30 sur la place de l'église ! 700 œufs à trouver et une omelette-frites à déguster le soir à la salle polyvalente !!

La "Chasse au trésor famille" sera reconduite les **01 et 02 juin**, avec un bivouac le soir ! Le Départ sera donné à 14 h le samedi, prévoir tentes et sacs de couchage pour le campement ! Deux adultes et deux enfants entre 4 et 12 ans par équipe.

Inscriptions par mail : [asso-ouvertures@orange.fr](mailto:asso-ouvertures@orange.fr) avant le **25 mai**. 20 € par famille, repas du soir et petit déjeuner compris. Enfin nous vous donnons rendez vous le **samedi 22 juin** sous le hangar à bateaux, pour la "Fête de la Zic" et pour fêter les 30 ans de l'association !!!

## LOISIRS ET DETENTE DU GLACIS : LE PALET, NOUVELLE ACTIVITE !

L'association LDG propose dorénavant une initiation au palet breton ou au palet vendéen les mercredis à 16 h30 animée par Jean Claude.

Nous vous attendons également tous les jours à partir de 16 h30 dans la convivialité, la joie et la bonne humeur pour lancer quelques boules dans des parties à la mêlée.

Le prochain concours aura lieu le **dimanche 21 avril** au terrain du Glacis, restauration sur place à compter de 11h30, jet du bouchon à 14h00.



## APPR : FETE DES VOISINS 2024 TREGOUDAN ET QUELERN

Fort du succès de l'année dernière et cela depuis **2012**, nous renouvelons l'envie d'être ensemble, pour partager des moments agréables à notre fête des voisins qui aura lieu le samedi 1 Juin 2024 à midi .

Pour les nouveaux voici l'adresse : impasse des îles, près du terrain de pétanque, n'oubliez pas d'amener votre pique nique.

Nous remercions les bénévoles pour leur aide précieuse, l'APPR pour le barnum et leur soutien et Mr le Maire pour l'emplacement et le prêt du matériel.

## ROSCANVEL TAROT

Pour le mois d'avril, Roscanvel-Tarot organise son 8<sup>ème</sup> tournoi de la saison 23-24, à Telgruc au bar restaurant L'Escapade le samedi 6 avril, début des jeux à 14h30, puis repas en soirée, à 23 €, plat unique Kig ha farz maison.

Soirées tarot tous les jeudis soir, à la salle polyvalente, début des jeux à 20h15, sauf le **jeudi 4**, signalisation avec Jean-Michel à 20h puis jeux à 20h30.

Pour le mois de mai, 9<sup>ème</sup> tournoi de la saison, au Fret, au bar restaurant La Table à Dudule, le **samedi 4 mai**, puis repas en soirée, sauf si changement de dernière minute.

Pas de soirée tarot le **jeudi 9 mai**, mais les **jeudis 16, 23 et 30 mai**.

Pour le mois de juin, "Tournoi de fin de saison" le **samedi 15 juin**, à Roscanvel, à la salle polyvalente, début des jeux à 10h, puis repas à midi sur place, puis jeux à 14h. Pas de soirée tarot le **jeudi 6 juin**, mais le **jeudi 13** signalisation à 20h avec Jean-Michel, et les **jeudis 20 et 27** à 20h15 à la salle polyvalente.



## APE

Nous adressons un merci à tous les enfants présents au bal costumé du **16 mars**. Une fois encore les déguisements, les confettis et la musique étaient au rendez-vous.

Prochaine action prévue le **18 mai** : repas à emporter *Chili con carne* non piquant. Les bons de réservation seront disponibles à la poste et à l'école. Sinon nous contacter au 06 71 67 13 38.

## ROSCAN'JEUX CONTINUE !!!!

Le lundi après-midi, vous sortez votre poubelle jaune ? Faites quelques pas de plus pour nous rejoindre, à 15h, à la salle municipale de Roscanvel ! De nombreux jeux de société d'hier et d'aujourd'hui sont proposés !

Animation exceptionnelle pendant les vacances de printemps les **lundis 15 et 22 avril**, à destination des enfants, accompagnés de leurs parents et/ou grands-parents pour jouer en famille ou entre amis !

Pour plus de renseignements, contactez-nous par mail : [roscanjeux@gmail.com](mailto:roscanjeux@gmail.com)



## DU REUZ DANS LE BOURG

Contacts : [dureuzdanslebourg@gmail.com](mailto:dureuzdanslebourg@gmail.com) ou Tél : 06 84 20 30 90

## BIBLIOTHEQUE L'ASPHODELE

Les coups de cœur du moment :

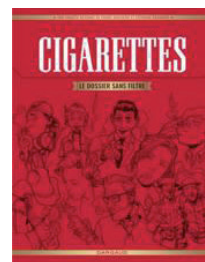


**Convoi pour Samarcande** de Gouzel Iakhina, 2023

Octobre 1923, en Russie. C'est un poignant combat que mène Deiev, officier de L'Armée Rouge, afin de sauver de la famine, à bord d'un vieux train réformé, des centaines d'enfants abandonnés. Un voyage compliqué de 4 000 km jusqu'à Samarcande, qui devait durer deux semaines, mais qui s'éternise... Une histoire vraie, profondément émouvante, qui vous tient en haleine jusqu'à la dernière page. Hélène

**BD. Cigarettes, le dossier sans filtre** de Pierre Boisserie et Stéphane Brangier. 2023

Cette enquête est édifiante et fait froid dans le dos, révélant l'ampleur d'une machinerie diablement rodée et maîtrisée. Ce roman graphique minutieusement documenté nous explique de façon cynique et distayante comment l'industrie du tabac manipule l'opinion publique depuis son apparition pour nous faire consommer toujours plus de leur produit et ainsi augmenter exponentiellement leurs bénéfices. Faites circuler ce livre qui devrait être déclaré d'intérêt public. Benoît



**BD. Femmes vie liberté** de Marjane Satrapi, 2023

Femme Vie Liberté est une oeuvre collective et un roman graphique dédié à l'Iran et en soutien à la jeunesse iranienne. Il relate les témoignages de nombreux artistes, intellectuels et civils arrêtés et incarcérés pour s'être opposés au régime. Notamment la jeune iranienne Mahsa Amini, devenue une figure emblématique du mouvement féministe. Un livre superbe et poignant. Evelyne

## Braderie du livre

C'est par un pot de l'amitié très convivial organisé par l'Ulamir que s'est clôturée la 18<sup>ème</sup> édition de la Braderie du Livre 2024 le **3 mars** dernier. Les bénévoles de l'Asphodèle remercient sincèrement les agents communaux pour leur excellente organisation.

De nombreux visiteurs (1065 entrées) avaient profité de cette belle journée pour découvrir une multitude d'ouvrages.



# HISTOIRE LOCALE

## 1892, LA TRANSLATION DU CIMETIERE

Il n'est pas rare que l'on découvre des pierres tombales disséminées dans la commune. C'est souvent le cas sur les margelles des lavoirs (*le bourg, le méné, Kerguinou*). D'autres ont été utilisées par des particuliers comme tables de jardin; une autre gît en plein champ au-dessus du moulin *Balch*. Elles proviennent de l'ancien cimetière qui entourait l'église. L'ordonnance du **6 décembre 1843**, dans un souci de salubrité publique, invitait les municipalités à déplacer les cimetières quand ils se trouvaient au centre des bourgs et à en créer un nouveau dans un lieu élevé et éloigné des habitations.

En **juillet 1874**, le conseil municipal présidé par *Jean-Marie Stéphan* prend la décision de translater le cimetière et cherche des ressources nouvelles à une époque où la commune est engagée dans les travaux de restauration de l'église et dans l'acquisition d'une maison d'école. Ce qui a pu décider les élus, c'est la sauvegarde de l'eau de la fontaine *saint Eloi*. Il ne leur a pas échappé qu'elle est alimentée par des eaux souterraines dont une partie traverse le cimetière et est polluée par les corps en décomposition. Curieusement, dans les temps anciens, les eaux de la fontaine avaient la réputation de soigner les fièvres, ce que rappelle dans l'édicule la cupule où les malades trempaient leurs linges avant de s'en frotter le visage ou le corps. On peut se demander si les fièvres n'étaient pas la conséquence de l'emplacement de la fontaine par rapport au cimetière. Rappelons que s'y ravitaillaient en eau les habitants du bourg et de *Lanvernazal*, soit près de deux cents cinquante personnes. En **1886**, les fonds étant réunis, le plan du nouveau cimetière est enfin dressé, en **1892**, les travaux sont terminés et le nouveau cimetière accueille les premiers morts. En avril de la même année, commence la translation des restes de l'ancien cimetière, ce qui ne se fit pas sans une farouche résistance des *Roscanvélistes* privés d'une familiarité séculaire avec leurs morts. (à suivre). *Marcel Burel*.



## INFOS PRATIQUES D'ACTUALITE

### AVRIL

- 20** Chasse à l'œuf  
*Ouvertures*
- 21** Concours de pétanque  
*LDG*
- 27** Troc Plantes  
*AVPR*

#### **MAIRIE** : Rue de la mairie

Ouverture au public :

**Du Lundi au vendredi :**

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

*Mail : mairie@roscanvel.fr*

Tél : 02 98 27 48 51 - Fax : 02 98 27 41 10

#### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Rue du port - Tél : 02 98 27 43 37

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :**

9h-12h30 et 14h-16h

**Mercredi et Samedi :** 9h-12h30

Levée du courrier :

Tous les jours à **14h00** - Samedi à **10h45**

#### **RESTAURANT TY BILLIG**

4 Place de l'Église

Tél : 02 98 23 54 01

*Ouvert tous les jours sauf le mardi soir et le mercredi*

#### **ROSCANVELOC**

105 Route de Quelern

Tél : 07 88 07 45 91

*Ouvert tous les jours, 7/7*

*de 09h à 12h00 et de 13h30 à 18h30*

*Site : www.roscanveloc.com*

### MAI

- 07 AU 12** Grand Prix de l'École Navale  
*CNR*
- 18** Repas à emporter  
*APE*

#### **DECHETTERIE DE NAVARROU**

*Horaire d'été du 01 avril au 30 septembre*

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :**

9h-11h55 et 13h30-17h45

*(Fermée mercredi, dimanche et jours fériés.)*

#### **DECHETTERIE DE KERDANVEZ**

Mêmes horaires + mercredi

#### **BIBLIOTHEQUE L'ASPHODELE**

Rue de la mairie

Ouverture au public :

**Mercredi :** 14h-16h

**Samedi :** 16h-18h

*Mail : bibliotheque@roscanvel.fr*

Tél : 02 98 27 42 99

### JUIN

- 01/02** Chasse au Trésor famille  
*Ouvertures*
- 08** Concours de pétanque  
*LDG*
- 15** Tournoi de Tarot  
*Roskanvel Tarot*
- 22** Fête de la Musique  
+ 30 Ans de l'asso  
*Ouvertures*
- 23** Kermesse  
*APE*
- 23** Régate du Grénoc  
*CNR*

#### **INFIRMIERES :**

**Anne Guéneron - Cathy BORIN PEROT**

2 Route du Penker

Tél : 07 62 59 29 29

*Sur rendez-vous.*

#### **EPICERIE BARR AVEL**

Pré du Luxembourg,

Tél : 02 98 26 94 07

*Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 20 h le dimanche de 7h30 à 13h.*

*Fermé le lundi.*

#### **LA BONNE FORTUNE**

1 Rue du Luxembourg,

*Ouvert du mercredi au dimanche*

*de 11h à 18h + vendredi et samedi soirs*

*Site : www.labonnefortunederoscanvel.com*



Tykat